ABALONE TT 72
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE BELLEVUE
72000 LE MANS
789610326 RCS LE MANS
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 juin 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 26 103,50 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 208 928,51 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 12 000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 235 032,01 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 146 952,01 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 88 080,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 7,34 euro(s) par action.
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2023*			332 040,00 €
31.12.2022			169 800,00 €
31.12.2021			99 960,00 €

**Acte unanime des associés en date du 02/12/2024 : Distribution de dividendes d'un montant de 132 000,00 € prélevés sur le compte « Autres réserves »*

ABALONE TT 72
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE BELLEVUE
72000 LE MANS
789610326 RCS LE MANS
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 juin 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 26 103,50 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 208 928,51 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 12 000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 235 032,01 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 146 952,01 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 88 080,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 7,34 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2023*			332 040,00 €
31.12.2022			169 800,00 €
31.12.2021			99 960,00 €

**Acte unanime des associés en date du 02/12/2024 : Distribution de dividendes d'un montant de 132 000,00 € prélevés sur le compte « Autres réserves »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



SAS ABALONE TT 72

2 RUE DE BELLEVUE

72000 LE MANS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme

Nadege LIGNON

Signature numérique de Nadege LIGNON
Date : 2025.10.20 08:33:48 +02'00'

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 601.20	6 601.20				
	Fonds commercial (1)	67 500.00		67 500.00	67 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	88 314.64	65 242.22	23 072.42	12 426.49	10 645.93	85.67
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	117 082.00		117 082.00	186 537.00	-69 455.00	-37.23
	Autres immobilisations financières	5 540.00		5 540.00	3 340.00	2 200.00	65.87
	Total II	285 037.84	71 843.42	213 194.42	269 803.49	-56 609.07	-20.98
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	392 575.70	9 217.72	383 357.98	731 622.49	-348 264.51	-47.60
	Autres créances	830 948.01		830 948.01	971 242.20	-140 294.19	-14.44
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				3 181.23	-3 181.23	-100.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	6 393.40		6 393.40	4 813.67	1 579.73	32.82
	Total III	1 229 917.11	9 217.72	1 220 699.39	1 710 859.59	-490 160.20	-28.65
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 514 954.95	81 061.14	1 433 893.81	1 980 663.08	-546 769.27	-27.61

(1) Dont droit au bail 122 622.00
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000.00	120 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	951.83		951.83	
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	12 000.00	12 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	208 928.51	354 479.27	-145 550.76	-41.06
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	26 103.50	186 489.24	-160 385.74	-86.00
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	367 983.84	672 968.51	-304 984.67	-45.32
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 595.97	2 539.97	-944.00	-37.17
	Concours bancaires courants	3 355.12	887.99	2 467.13	277.83
	Emprunts et dettes financières diverses	23 125.34		23 125.34	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 778.71	182 100.46	-77 321.75	-42.46
	Dettes fiscales et sociales	929 869.39	1 110 965.23	-181 095.84	-16.30
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 185.44	11 200.92	-8 015.48	-71.56
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 065 909.97	1 307 694.57	-241 784.60	-18.49
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 433 893.81	1 980 663.08	-546 769.27	-27.61
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 065 267.97	1 306 098.57		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 395 270.67		3 395 270.67	5 706 801.32	-2 311 530.65	-40.50
Chiffre d'affaires NET	3 395 270.67		3 395 270.67	5 706 801.32	-2 311 530.65	-40.50
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			4 000.00	10 666.66	-6 666.66	-62.50
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			158 582.87	88 911.25	69 671.62	78.36
Autres produits			16 336.99	917.20	15 419.79	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			3 574 190.53	5 807 296.43	-2 233 105.90	-38.45
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			530 228.99	641 967.41	-111 738.42	-17.41
Impôts, taxes et versements assimilés			102 396.63	150 476.87	-48 080.24	-31.95
Salaires et traitements			2 334 870.01	3 863 653.89	-1 528 783.88	-39.57
Charges sociales			539 869.08	812 982.05	-273 112.97	-33.59
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 235.57	4 927.40	7 308.17	148.32
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 132.53	2 398.16	1 734.37	72.32
Dotations aux provisions						
Autres charges			4 371.32	14.00	4 357.32	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			3 528 104.13	5 476 419.78	-1 948 315.65	-35.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			46 086.40	330 876.65	-284 790.25	-86.07
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 041.60	3 400.08	1 641.52	48.28
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	5 041.60	3 400.08	1 641.52	48.28
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 173.50	490.10	683.40	139.44
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 173.50	490.10	683.40	139.44
2. Résultat financier (V-VI)	3 868.10	2 909.98	958.12	32.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	49 954.50	333 786.63	-283 832.13	-85.03
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 344.53	-7 344.53	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		104.17	-104.17	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		7 448.70	-7 448.70	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 051.00	10 309.09	14 741.91	143.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	25 051.00	10 309.09	14 741.91	143.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-25 051.00	-2 860.39	-22 190.61	-775.79
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		77 860.00	-77 860.00	-100.00
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 200.00	66 577.00	-67 777.00	-101.80
Total des produits (I+III+V+VII)	3 579 232.13	5 818 145.21	-2 238 913.08	-38.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 553 128.63	5 631 655.97	-2 078 527.34	-36.91
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	26 103.50	186 489.24	-160 385.74	-86.00

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 433 893.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 395 270.67 Euros et dégageant un bénéfice de 26 103.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le 19 novembre 2024, la société a absorbé la société ABALONE TT Orléans, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. La fusion emporte, ainsi qu'il résulte de l'article L. 236-3 du Code de Commerce, la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante.
Les parties déclarent que les conditions d'application du régime de dispense d'agrément prévues par l'article 209 II 2 du CGI sont réunies. En conséquence, les déficits antérieurs d'un montant cumulé de 155 562 euros sont automatiquement transférés, et dans leur intégralité, sur les bénéfices ultérieurs de la société bénéficiaire des apports.
Par ailleurs, la Société Absorbée a bénéficié de la part de la société Abalone France de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

plusieurs abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.
La Société Absorbante s'engage à reprendre ces engagements, ce qu'accepte expressément la société Abalone France, pour un montant total de 494 000 euros.

Au cours des exercices précédents, la SAS ABALONE France a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- au 31/12/2016 : 35 000 euros
- au 31/12/2018 : 100 000 euros
- au 31/12/2019 : 30 000 euros
- au 31/12/2020 : 70 000 euros
- au 31/12/2021 : 90 000 euros
- au 31/12/2022 : 125 000 euros
- au 31/12/2023 : 44 000 euros

Ces subventions sont assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des
capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2024, le retour constaté est de 23 043 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	68 117		5 984
Installations générales agencements aménagements divers	14 442		20 288
Matériel de transport			16 816
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 236		12 532
TOTAL	38 678		49 637
Prêts, autres immobilisations financières	189 877		2 200
TOTAL	189 877		2 200
TOTAL GENERAL	296 672		57 821

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		-0	74 101	74 101
Installations générales agencements aménagements divers			34 730	34 730
Matériel de transport			16 816	16 816
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 768	36 768
TOTAL			88 315	88 315
Prêts, autres immobilisations financières		69 455	122 622	122 622
TOTAL		69 455	122 622	122 622
TOTAL GENERAL		69 455	285 038	285 038

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	617	5 984		6 601
Installations générales agencements aménagements divers	10 475	19 307		29 782
Matériel de transport		5 154		5 154
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 776	14 530		30 306
TOTAL	26 251	38 991		65 242
TOTAL GENERAL	26 868	44 975		71 843

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 984				
Instal.générales agenc.aménag.divers	19 307				
Matériel de transport	5 154				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 530				
TOTAL	38 991				
TOTAL GENERAL	44 975				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 484	4 966	232		9 218
TOTAL	4 484	4 966	232		9 218
TOTAL GENERAL	4 484	4 966	232		9 218
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 133	232		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	117 082	117 082	
Autres immobilisations financières	5 540	5 540	
Clients douteux ou litigieux	11 061	11 061	
Autres créances clients	381 514	381 514	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127	127	
Impôts sur les bénéfices	72 816	72 816	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 202	19 202	
Divers état et autres collectivités publiques	4 679	4 679	
Groupe et associés	710 531	710 531	
Débiteurs divers	23 593	23 593	
Charges constatées d'avance	6 393	6 393	
TOTAL	1 352 539	1 352 539	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	69 455		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 355	3 355		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 596	954	642	
Fournisseurs et comptes rattachés	104 779	104 779		
Personnel et comptes rattachés	415 513	415 513		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173 036	173 036		
Taxe sur la valeur ajoutée	167 241	167 241		
Autres impôts taxes et assimilés	42 080	42 080		
Groupe et associés	155 125	155 125		
Autres dettes	3 185	3 185		
TOTAL	1 065 910	1 065 268	642	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	944			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Dans le cadre de l'application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, le fonds commercial inscrit à l'actif a fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture.

La valeur actuelle du fonds de commerce étant estimée au moins égale à sa valeur comptable, il n'a été procédé à aucune dépréciation du fonds commercial.

Le fonds de commerce ayant une durée illimitée, notre société n'a pas opté pour l'amortissement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 378
Autres créances	28 272
Total	29 650

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	409
Emprunts et dettes financières diverses	82
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 358
Dettes fiscales et sociales	428 425
Autres dettes	3 185
Total	456 460

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 393
Total	6 393

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 203 euros correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	31 008
Total (1)	31 008

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ALLIANZ	456 545
Total	456 545

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Abalone TT 72 S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Abalone TT 72 S.A.S.
2 Rue de Bellevue 72000 LE MANS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Abalone TT 72 S.A.S.

2 Rue de Bellevue 72000 LE MANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Abalone TT 72 S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT 72 S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville St Clair, le 27 mai 2025

KPMG SA



Julien MASSON

Commissaire aux comptes

(1)

BILAN - ACTIF

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 72 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 2 RUE DE BELLEVUE 72000 LE MANS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 78961032600033 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 601	AG 6 601		
	Fonds commercial (1)	AH	67 500	AI	67 500	67 500
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	88 315	AU 65 242	23 072	12 426
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	117 082	BG	117 082	186 537
	Autres immobilisations financières*	BH	5 540	BI	5 540	3 340
	TOTAL (II)	BJ	285 038	BK 71 843	213 194	269 803
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	392 576	BY 9 218	383 358	731 622
	Autres créances (3)	BZ	830 948	CA	830 948	971 242
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		3 181
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 393	CI	6 393	4 814
	TOTAL (III)	CJ	1 229 917	CK 9 218	1 220 699	1 710 860
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 514 955	1A 81 061	1 433 894	1 980 663

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 122 622 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 72 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	952	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 000	12 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	208 929	354 479
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26 104	186 489
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	367 984	672 969
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 951	3 428
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	23 125	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	104 779	182 100
	Dettes fiscales et sociales	DY	929 869	1 110 965
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 185	11 201
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 065 910	1 307 695
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 433 894	1 980 663

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 065 268	1 306 099
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 947	442

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 72 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	3 395 271	FH		FI	3 395 271	5 706 801
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 395 271	FK		FL	3 395 271	5 706 801
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 000	10 667
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	158 583	88 911
	Autres produits (1) (11)					FQ	16 337	917
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 574 191	5 807 296
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	530 229	641 967
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	102 397	150 477
	Salaires et traitements*					FY	2 334 870	3 863 654
	Charges sociales (10)					FZ	539 869	812 982
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements*					GA	12 236	4 927
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	4 133	2 398
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4 371	14
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 528 104	5 476 420
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	46 086	330 877
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 042	3 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	5 042	3 400
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 174	490
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 174	490
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 868	2 910
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	49 955	333 787

Cegid Quadra

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 72 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		7 345
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		104
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		7 449
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	25 051	10 309
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	25 051	10 309
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(25 051)	(2 860)
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ		77 860
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	(1 200)	66 577
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	3 579 232	5 818 145
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	3 553 129	5 631 656
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	26 104	186 489

RENVOIS									
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières						HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *						HP		
	- Crédit bail immobilier						HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées						1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées						1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)						HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						RD		
(9)	Dont transferts de charges						A1	158 351	88 795
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)						HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
DON	2 000	
RETOUR A MEILLEURE FORTUNE	23 043	
PENALITES MAJORATIONS	8	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 433 893.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 395 270.67 Euros et dégageant un bénéfice de 26 103.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le 19 novembre 2024, la société a absorbé la société ABALONE TT Orléans, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. La fusion emporte, ainsi qu'il résulte de l'article L. 236-3 du Code de Commerce, la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante.
Les parties déclarent que les conditions d'application du régime de dispense d'agrément prévues par l'article 209 II 2 du CGI sont réunies. En conséquence, les déficits antérieurs d'un montant cumulé de 155 562 euros sont automatiquement transférés, et dans leur intégralité, sur les bénéfices ultérieurs de la société bénéficiaire des apports.
Par ailleurs, la Société Absorbée a bénéficié de la part de la société Abalone France de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

plusieurs abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.
La Société Absorbante s'engage à reprendre ces engagements, ce qu'accepte expressément la société Abalone France, pour un montant total de 494 000 euros.

Au cours des exercices précédents, la SAS ABALONE France a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- au 31/12/2016 : 35 000 euros
- au 31/12/2018 : 100 000 euros
- au 31/12/2019 : 30 000 euros
- au 31/12/2020 : 70 000 euros
- au 31/12/2021 : 90 000 euros
- au 31/12/2022 : 125 000 euros
- au 31/12/2023 : 44 000 euros

Ces subventions sont assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des
capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2024, le retour constaté est de 23 043 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	68 117		5 984
Installations générales agencements aménagements divers	14 442		20 288
Matériel de transport			16 816
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 236		12 532
TOTAL	38 678		49 637
Prêts, autres immobilisations financières	189 877		2 200
TOTAL	189 877		2 200
TOTAL GENERAL	296 672		57 821

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		-0	74 101	74 101
Installations générales agencements aménagements divers			34 730	34 730
Matériel de transport			16 816	16 816
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 768	36 768
TOTAL			88 315	88 315
Prêts, autres immobilisations financières		69 455	122 622	122 622
TOTAL		69 455	122 622	122 622
TOTAL GENERAL		69 455	285 038	285 038

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	617	5 984		6 601
Installations générales agencements aménagements divers	10 475	19 307		29 782
Matériel de transport		5 154		5 154
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 776	14 530		30 306
TOTAL	26 251	38 991		65 242
TOTAL GENERAL	26 868	44 975		71 843

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 984				
Instal.générales agenc.aménag.divers	19 307				
Matériel de transport	5 154				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 530				
TOTAL	38 991				
TOTAL GENERAL	44 975				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 484	4 966	232		9 218
TOTAL	4 484	4 966	232		9 218
TOTAL GENERAL	4 484	4 966	232		9 218
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 133	232		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	117 082	117 082	
Autres immobilisations financières	5 540	5 540	
Clients douteux ou litigieux	11 061	11 061	
Autres créances clients	381 514	381 514	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127	127	
Impôts sur les bénéfices	72 816	72 816	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 202	19 202	
Divers état et autres collectivités publiques	4 679	4 679	
Groupe et associés	710 531	710 531	
Débiteurs divers	23 593	23 593	
Charges constatées d'avance	6 393	6 393	
TOTAL	1 352 539	1 352 539	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	69 455		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 355	3 355		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 596	954	642	
Fournisseurs et comptes rattachés	104 779	104 779		
Personnel et comptes rattachés	415 513	415 513		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173 036	173 036		
Taxe sur la valeur ajoutée	167 241	167 241		
Autres impôts taxes et assimilés	42 080	42 080		
Groupe et associés	155 125	155 125		
Autres dettes	3 185	3 185		
TOTAL	1 065 910	1 065 268	642	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	944			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Dans le cadre de l'application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, le fonds commercial inscrit à l'actif a fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture.

La valeur actuelle du fonds de commerce étant estimée au moins égale à sa valeur comptable, il n'a été procédé à aucune dépréciation du fonds commercial.

Le fonds de commerce ayant une durée illimitée, notre société n'a pas opté pour l'amortissement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 378
Autres créances	28 272
Total	29 650

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	409
Emprunts et dettes financières diverses	82
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 358
Dettes fiscales et sociales	428 425
Autres dettes	3 185
Total	456 460

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 393
Total	6 393

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 203 euros correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	31 008
Total (1)	31 008

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ALLIANZ	456 545
Total	456 545

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.